

Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 1er février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation1 p. (327r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Isidore Lasne, 1er février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51939>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er février 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

Destinataire[Lasne, Isidore](#)

Lieu de destination41, rue de la Folie-Regnault, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin remercie Lasne pour la liste d'adresses qu'il lui a envoyée. Sur l'emploi de Lasne : Godin autorise Lasne à venir à Guise s'il lui remet son casier judiciaire et s'il lui donne la possibilité de compléter ses renseignements sur lui.
Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Emploi

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 1 février 1886 327

Monsieur Lasne,

Je vous remercie de votre lettre du 27 janvier et de la liste d'adresses que vous rennez de m'adresser.

— Les renseignements que vous m'avez mis en mesure de prendre sur vous sont fort limités ; malgré cela, ils me permettent de vous dire que vous pourrez venir à Guise en me remettant votre ~~cahier~~ judiciaire et en me laissant l'espoir que vous me mettez en possibilité de compléter les renseignements sur ce que vous avez fait depuis votre entrée dans la vie active !

Ne doutant pas que ces renseignements complémentaires seront absolument satisfaisants et que rien, en conséquence, ne vous empêchera de venir, je vous prie de me faire connaître quand vous comptez arriver ici ?

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.